

Communiqué de l'association Enseignement Public et Informatique (EPI)

Dans la conférence de presse de rentrée, du 1er septembre dernier, la nouvelle ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem a abordé les problématiques du numérique et de l'informatique. Dans le dossier de presse, on peut lire : « *Quel que soit le niveau de scolarité visé, l'EMI (Éducation aux Médias et à l'Information) doit intégrer dans les disciplines des nouvelles compétences de littératie numérique, indispensables à la formation du futur citoyen, ainsi que des connaissances de base relatives à la programmation et à la construction d'une véritable culture numérique. Le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévoit une initiation des élèves à l'informatique, et notamment à son langage. Cet enseignement sera dispensé à tous dès 2016. En outre, dès l'école primaire, des activités pourront être organisées sur le temps périscolaire.* ».

L'EPI se félicite de la prise de conscience, de plus en plus générale, de la nécessité de donner à tous les élèves une culture informatique, scientifique et technique, correspondant aux besoins de notre époque. Elle rappelle son attachement, depuis sa fondation en 1971, à la complémentarité des approches, c'est à dire à l'utilisation de l'informatique dans l'ensemble des disciplines et à l'enseignement d'une discipline informatique.

Pour ce qui concerne l'enseignement primaire. Considérant qu'il s'agissait d'une avancée, l'EPI a déjà salué l'annonce d'une initiation au code informatique de manière facultative et sur le temps périscolaire. Il faut donner rapidement une cohérence nationale à cette initiative en définissant les grandes lignes d'un « programme » indicatif.

Mais, pour notre association, il ne peut s'agir que d'une mesure d'urgence. D'ailleurs, Madame Najat Vallaud Belkacem, en réponse à une question lors de sa conférence de presse de rentrée, a déclaré que l'apprentissage de la programmation se fera en deux temps : cette année dans le cadre périscolaire et, à la rentrée prochaine, après avoir identifié les professeurs qui peuvent être chargés de cette formation, dans le cadre du temps scolaire.

En effet, le périscolaire ne peut être LA solution car il est très loin de toucher tous les enfants et se développe très inégalement en fonction des moyens des municipalités. Il risque ainsi d'être générateur d'injustice sociale. Or, on ne le dira jamais assez, l'enjeu est la culture générale de tous au 21ème siècle. Il faut donc fixer sans attendre le cap d'une sensibilisation de tous les élèves à l'école primaire (incluant le lancement d'un grand plan de formation des professeurs dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation et un passage progressif le plus rapidement possible du périscolaire au scolaire), avec une montée en charge à la fois ambitieuse et réaliste.

Pour ce qui concerne le collège et le lycée, il faut fixer le cap d'un enseignement de la science et technologie informatique pour tous les élèves. En effet, cet enseignement - comme le préconise le rapport de l'Académie des Sciences « *L'enseignement de l'informatique en France. Il est urgent de ne plus attendre* » - doit débiter **dès le collège** au même titre que celui de la physique ou de la biologie. Il ne doit pas être à caractère optionnel,

puisque ce sont bien tous les citoyens qui sont déjà confrontés à des questions qui ne sauront se résoudre que grâce à une compréhension du monde numérique, rendue possible par une initiation à la science informatique. Là aussi se pose le problème de la montée en charge. Lors de sa 22ème réunion, le 20 juin dernier, le groupe «Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication» (ITIC-EPI-SIF) mettait en avant les conditions à remplir pour le collège : mettre en place certification et habilitation des enseignants issus des différentes disciplines et faire figurer explicitement l'informatique dans les emplois du temps et les horaires des élèves. La définition des programmes devant être pilotée par un Inspecteur général, recruté sur un profil informatique, entouré d'informaticiens et de didacticiens compétents.

Au lycée, un enseignement de spécialité optionnel « Informatique et sciences du numérique » (ISN) a été créé en terminale S à la rentrée 2012, suivi par un enseignement de l'informatique pour tous les élèves des classes préparatoires scientifiques (CPGE) ouvert en septembre 2013. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République prévoit qu' *« une option « Informatique et sciences du numérique » sera ouverte de façon adaptée à chacune des séries du baccalauréat technologique et général »*. Prévues pour la rentrée 2014, cette option se fait toujours attendre.

Reste la question de **la formation des enseignants**, trop longtemps différée, qui est essentielle. Il faut d'urgence mettre en place des démarches pérennes. Cela signifie un Capes et une agrégation d'informatique, des Capes et agrégations bivalents, externes et internes, des listes d'aptitude, des habilitations du type de celles prévues pour les enseignants d'ISN et un renforcement de la formation continue ; des certifications dans les ESPE pour les professeurs des écoles, en formations initiale et continue dès cette année.

Pour élaborer les contenus de formation des enseignants, il faut partir des programmes scolaires avec une licence et un master d'approfondissement significatif de ces programmes, procurant le recul nécessaire, comme on procède pour les autres disciplines. Puis viennent les concours de recrutement avec leur dimension pédagogique.

Compte tenu des enjeux culturels et économiques de notre époque, tout doit être fait sans tarder pour que l'informatique devienne une discipline de culture générale à part entière. Son enseignement doit être également renforcé dans les enseignements technologiques et professionnels.

bureau@epi.asso.fr

<http://www.epi.asso.fr>

Laboratoire d'informatique de Paris VI
tour 26, Boîte courrier 169, 4 place Jussieu
75252 PARIS cedex 05

Paris, le 6 septembre 2014